

École primaire de Lacenas

706 Grand'rue

69 640 LACENAS

Tel: 09 66 91 34 49

Mail: ce.0691097t@ac-lyon.fr

Site internet : <https://ecoledelacenas.blog.ac-lyon.fr>

Procès-verbal du 1^{er} conseil d'école

24/11/2020

Présents :

Les enseignants de l'école	Mme Gaëlle PERRETTE (enseignante) M. Rodolphe HODIEUX (directeur) Mme Nadine MEYNIER (enseignante) Mme Clémence GARCON (enseignante)
Les représentants de la mairie	Mme Catherine RABOURDIN (Maire de Lacenas) M ^{me} Virginie BERNARD (adjointe au maire)
Les représentants des parents d'élèves	M ^{me} Solène BERGER-MORRONE M ^{me} Émilie SAUVAGEOT M. Michaël ANGLOIS
Le personnel municipal	M ^{me} Allyson BUSI (ATSEM)
Déléguées départementales de l'éducation nationale	
AVS/EVS	

Absents et excusés :

M^{me} Marie-Thérèse DESBONNE (DDEN)

M^{me} Béatriz GOULLARD (représentante de parents d'élèves)

M^{me} Marika FOURNIER (DDEN)

M^{me} Maryline CONTOLI (ATSEM)

M^{me} Chrystèle SEPPEZ (Adjointe d'animation)

Points à traiter	Développement	Commentaires du conseil
Horaire du conseil d'école	Prochains conseils d'école : Mardi 2 février 2021 à 18h30 Jeudi 10 juin 2021 à 18h30	
Organisation pédagogique 2020/2021 <i>Le personnel de l'école</i>	<ul style="list-style-type: none">➤ <u>Personnel Education nationale :</u> 4 classes avec 4 enseignants titulaires :<ul style="list-style-type: none">✓ Classe 1 : Mme Clémence GARCON (PS/MS)✓ Classe 2 : Mme Nadine MEYNIER (GS/CP)✓ Classe 3 : M. Rodolphe HODIEUX (CE1/CE2) avec M. Sébastien VERICEL le mardi (jour de décharge de direction)✓ Classe 4 : Mme Gaëlle PERRETTE (CM1/CM2)✓ Claire GAUDINOT et Frédérique BRACONNIER sont AESH et accompagnent dans leur travail quatre élèves de l'école.➤ <u>Personnel municipal</u><ul style="list-style-type: none">✓ Céline SEGUIN s'occupe de l'entretien des locaux ainsi que du service de cantine.✓ Mmes Alyson BUSI et Maryline CONTOLI sont affectées sur le poste d'ATSEM dans la classe 1 des PS MS et de 14h00 à 15h15 dans la classe 2.✓ Mme Chrystèle Seppez est affectée le matin de 9h00 à 11h30 dans la classe 2 des GS/CP. Elle est aussi	

	responsable de la gestion de la cantine et des garderies. Elle accueille les enfants dès 7h30 le matin et jusque 18h30 le soir.	
Effectifs et répartition des élèves	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le jour de la rentrée 2020 : 105 enfants inscrits et présents le jour de la rentrée. (+17%) ✓ Répartition rentrée 2020 <ul style="list-style-type: none"> • Classe 1 : 12 PS 14 MS = 26 • Classe 2 : 15 GS 11 CP = 26 • Classe 3 : 14 CE1 15 CE2 = 29 • Classe 4 : 16 CM1 8 CM2 = 24 	
Les rythmes scolaires	Rythmes scolaires : Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30. Inchangés depuis la rentrée 2018.	
Le projet d'école 2016/2021	Parcours maternelle (uniquement pour les écoles maternelles)	Consolidation de la relation école-famille. Construire une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble. Maîtrise des compétences nécessaires pour être « élève ».
	Parcours de réussite scolaire (uniquement pour les écoles élémentaires)	Améliorer la maîtrise de la lecture (déchiffrage et compréhension) Renforcer la maîtrise du calcul mental.
	Parcours citoyen et éco-citoyen	Renforcer l'esprit collaboratif entre les élèves.
	Parcours d'éducation artistique et culturelle	Développer une culture et une sensibilité artistique commune. Proposer aux élèves une grande diversité de pratiques et de domaines artistiques.
Les projets d'actions déjà réalisés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sortie à l'auditorium de Villefranche : Le 13/10/20. Classes 3-4 pour assister au spectacle « De toits à moi » ✓ Action « poussins » en classe 2. 	
Les projets d'actions envisagés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Visite créative au musée Paul Dini le 18/06/21. Classes 2 et 3. ✓ Venue de la troupe de théâtre des 3 chardons pour les classes 1 et 2 le 8/4/21. ✓ Exposition arts visuels 9/4/21. ✓ Venue de l'infirmière scolaire dans toutes les classes pour évoquer la nutrition, la santé bucco-dentaire en cycle 1 et 2, les gestes de premiers secours et la reproduction pour les élèves de CM1-CM2. ✓ Spectacle de fin d'année le 26 juin 2020 à confirmer en fonction de la situation sanitaire. ✓ Rencontre sportive et pique-nique le 5/7/20 à confirmer en fonction de la situation sanitaire. ✓ 6/4/21 : Visite à la ferme classe 2 et 4 ✓ 20/05/21 : Parc des oiseaux classes 1 et 3 	
Les exercices de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les PPMS mise en sureté-confinement et PPMS intrusion ont été mis à jour. 	

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exercice « incendie ». 22/9/20 : évacuation sans problème. Tous les enfants de l'élémentaire étaient en rangs sur le terrain de sport en 3 min 30s. ✓ Exercice confinement. Le 29/09/20. RAS. ✓ Exercice « attentat-intrusion ». 6/10/20. Les classes 3 et 4 sont restées confinées 10 minutes. Les classes 1,2 ont réalisé une évacuation silencieuse. ✓ Les PPMS « risque majeur » et « attentat intrusion » ont été mis à jour au mois de septembre/octobre. <p>Un nouveau système d'alerte a été installé. Son utilisation par le personnel de l'école nécessite des explications, voire un temps de formation.</p>	<p>Mairie : Un nouveau système d'alerte a été installé. La sécurité est la priorité de la municipalité. Le mode d'emploi des 3 sonneries d'alerte sera donné prochainement à l'école.</p> <p>Ecole : Le nouveau système ne sera utilisé qu'après réception, partage et maîtrise du mode d'emploi de ce nouveau système. En attendant, les anciens systèmes d'alerte seront utilisés.</p>
Les évaluations CP et CE1	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les élèves de CP et CE1 ont passé des évaluations diagnostiques standardisées en début d'année. Ces dernières ont permis de cibler rapidement les points forts et les points faibles des élèves. Les résultats sont communiqués aux parents individuellement. 	
Aménagements matériels	<p>Aménagement réalisés depuis le dernier conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réfection des toilettes du RDC. ✓ Barrières côté rue. ✓ Peinture des murs, sol et isolation du plafond dans la couchette ✓ Aménagement de placards, étagères dans les classes 1 et 2 ✓ Pose de tableaux à craies dans la cour. ✓ Réfection de la barrière de la cour. ✓ L'installation du nouveau système d'alertes. ✓ Installation d'un TBI dans la classe 1 ✓ Peinture de la salle de motricité. <p>Autres aménagements demandés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'une 5^{ème} voire 6^{ème} classe (salle des maitres). 114 élèves sont prévus à ce jour à la rentrée 2021. (seuil d'ouverture à 109 élèves) ✓ Structure de cour pour la maternelle. ✓ Peinture et réparation des fenêtres abimées. 	<p>Mairie : La pérennité de la 5^{ème} classe est incertaine. La construction d'une classe supplémentaire n'est pas possible dans un futur proche car le budget municipal ne le permet pas. La couchette actuelle a été réaménagée (tableau, isolation, changement prochain des fenêtres) pour servir éventuellement de 5^{ème} classe. La couchette serait alors installée dans la salle de motricité.</p> <p>Ecole : L'école exprime sa préférence pour la création d'une 5^{ème} classe provisoire (ex solution Algeco) en attendant la construction éventuelle d'une classe supplémentaire. En effet, la couchette est idéalement située, près des toilettes et de la classe de PS/MS. De plus, la salle de motricité est très utilisée par toutes les classes pour les activités physiques et culturelles (musique, théâtre, jeux divers nécessitant de l'espace.)</p>
Le règlement intérieur de l'école	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le règlement départemental académique est toujours en vigueur. Il s'applique à toutes les écoles du département, et s'ajoutent à celui-ci les alinéas spécifiques à l'école de Lacenas (voir annexe 1) ✓ Lecture, validation ou amendement de l'annexe 1 	<p>La mention « carte de collection sont interdites » est supprimée.</p>
Simplification des élections des représentants de parents d'élèves.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Cette année une simplification du mode de vote des représentants des parents d'élèves a été réalisé. Seul le vote par correspondance était possible. La participation est passée de 32 à 51 % 	

Points divers	<ul style="list-style-type: none">- Remerciements à la mairie pour le remplacement d'Alyson dans la classe 2 pendant son absence.- Mise en sécurité du muret de la cour. (angles saillants inquiétants)- Budget école 2021- <u>Clés de l'école</u> : L'équipe enseignante réitère sa demande concernant les clés de l'école. Il serait souhaitable que chaque enseignant possède un trousseau permettant l'ouverture et la fermeture de tous les accès à l'école. (1ère demande le 24/9/18)	<p>Mairie : Il est difficile de trouver une solution technique efficace pour sécuriser complètement le muret. La commission de sécurité sera interrogée sur ce sujet. Idée d'un banc.</p> <p>Le budget 2021 sera voté fin mars.</p> <p>Les clés sont enfin disponibles. Elles seront remises très prochainement aux enseignants.</p>
----------------------	--	--

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE 2020-2021

Voté en conseil d'école le 24/11/20

Application du règlement départemental de l'inspection académique du Rhône. A ceci s'ajoutent des spécificités à l'école de Lacenas.

FRÉQUENTATION ET OBLIGATIONS SCOLAIRES

Fréquentation

- L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Les parents peuvent choisir de scolariser leur enfant dans un établissement scolaire (public ou privé) ou bien d'assurer eux-mêmes cette instruction.
- Les enfants malades ne doivent pas venir à l'école.

Absences

- En cas d'absence non prévue, envoyer si possible un message à l'école avant 8h20.
- Toute absence doit être justifiée par un mot daté et signé des parents et l'école doit en être informée dès que possible. Un justificatif écrit des parents sera exigé au retour de l'enfant.

Maladies.

- Toute maladie contagieuse d'un enfant doit être signalée immédiatement, un certificat est exigé pour la reprise de la classe. Maladies à éviction scolaire obligatoire : Coqueluche, diphtérie, dysenterie, gale, hépatite A, impétigo, scarlatine, méningite A, oreillon (parotidite), poliomyélite, rougeole, grippe, teigne, tuberculose.
- Aucun membre du personnel n'est autorisé à laisser un enfant prendre un médicament. Contacter le directeur pour établir un PAI (projet d'accueil individualisé) pour la prise de médicaments pendant les heures scolaires.

RELATIONS PARENTS/ENSEIGNANTS

- Les enseignants et les familles se doivent un respect réciproque, excluant tout comportement, parole ou geste blessants.
- Les enseignants peuvent recevoir les parents sur rendez-vous.

HORAIRES ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

Rythmes scolaires : Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30.
Pour la maternelle : **Entrées** de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 **dans la classe.**
Sorties de 11h20 à 11h30 et de 16h20 à 16h30 **dans la classe.**

Pour l'élémentaire : **Entrées** de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 **dans la cour.**
Sorties à 11h30 et 16h30 **au portail**

- Les enfants ne doivent pas pénétrer dans l'école en dehors des heures fixées.
- Après 11h30 ou 16h30 les élèves inscrits sont confiés à la garderie. En cas de retard des parents, les enseignants emmèneront les enfants non inscrits à la garderie.
- Les enfants de maternelle doivent être conduits en classe par un adulte. Ils ne peuvent quitter l'école qu'accompagnés d'un adulte nommé par les parents.
- A partir de 11h30 et de 16h30, seuls les élèves qui restent à la cantine ou à la garderie demeurent sous la responsabilité du personnel municipal.

VIE SCOLAIRE

- Tout objet dangereux (cutter, couteau, briquet...) sont interdits. Sont également interdits : les parapluies, ballons en cuir, balles de tennis, sucettes, bonbons, chewing-gums... ainsi que tout objet de valeur.
- L'école n'est pas responsable des pertes et vols d'objets de valeur.
- Par mesure d'hygiène, les parents contrôleront régulièrement la chevelure et signaleront la présence de poux le cas échéant.
- Une tenue correcte est demandée, visage dégagé (pensez aux serre-têtes), vêtements et chaussures adaptés aux activités scolaires (des tenues spécifiques seront demandées par les enseignants selon, les besoins, en EPS par exemple).
- Du matériel scolaire est fourni à chaque enfant en début d'année. Tout matériel ou livre perdu ou détérioré doit être remplacé par les parents.
- Pour des raisons de sécurité, les portes de l'école resteront fermées durant les heures de classe. Les personnes non autorisées ne peuvent pénétrer dans l'établissement.
- Les enfants et les adultes s'engagent à respecter tous les autres enfants, le personnel de l'école et les locaux et à ne pas être violents par la parole ou par des actes.
- L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques est interdite dans l'école et pendant toute l'activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de son enceinte, à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément. Cette disposition n'est pas applicable aux équipements que les élèves présentant un handicap sont autorisés à utiliser. Le téléphone portable confisqué sera conservé dans le bureau de direction et rendu aux parents de l'élève dès que possible.